

Charenton *magazine*

N° 179 - AVRIL 2013 - 2013



**Forte mobilisation
pour la préservation du
Bois de Vincennes**

Préservation du Bois de Vincennes : forte mobilisation citoyenne



4

9

La réforme des rythmes scolaires



10

DOSSIER

Les grandes lignes du budget 2013



16

En direct de l'opération "Cœur de Ville"

18

Aides aux transports pour les seniors et les jeunes

21

Un nouvel espace associations sur www.charenton.fr

22



Plongée, laissez vous tenter

29

Cambriolage : ayez les bons réflexes !

26



Charenton magazine N° 179 - Avril 2013

48, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont

Directeur de la publication : **Jean-Marie Brétilon**

Chef d'édition : **Anne-Marie Thierce** - Directeur de la rédaction : **Denis Bansard**

Coordinatrice de rédaction (01.46.76.47.93) : **Céline Lormier**

Rédactrice : **Marion Fuzon**

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro : **Denis Bansard - Xavier Delaruelle - Céline Lormier**

Photos : **M. Fuzon - C. Lormier - J-P. Le Nai - coramax / Fotolia**

Mise en page : **C. Doumbé** - Impression : **ETC. INN** - tiré à 18 000 exemplaires sur papier recyclé - Distribution : **Avobox**



Madame, Monsieur, chers Charentonnais,

La Ville de Charenton a voté son budget pour l'année 2013. En ces temps difficiles pour tous -ménages, entreprises, collectivités ne sont pas épargnés par la crise -, trois principes nous guident :

- une gestion rigoureuse de l'argent public : **une fois de plus, nous n'augmentons pas les impôts et nous conservons donc les taux parmi les plus faibles du département.** Nous n'aurons pas recours à l'emprunt pour financer nos investissements alors même que nous remboursons notre dette ce qui diminue encore le montant des intérêts d'emprunt.
- une politique de proximité : **nous répondons aux besoins des Charentonnais ;**
- une poursuite des investissements : **nous contribuons à l'activité économique** et nous nous engageons dans des actions destinées à **améliorer le cadre de vie de notre ville.**



Les projets ne manquent pas : nouvelles constructions (écoles notamment) ou réhabilitations et rénovations, ce sont plus de 18 millions d'euros en investissements qui sont engagés avec toujours le même objectif : améliorer le cadre de vie de notre commune.

Nous devons cependant demeurer vigilants compte tenu des nouvelles dépenses qui nous sont affectées, notamment par le mécanisme de **la péréquation**. Notre ville, considérée comme riche, est ponctionnée de façon croissante au profit de communes dites pauvres (ou moins bien gérées ??) !

Nouvelles dépenses encore, celles qui seront engendrées par la réforme des rythmes scolaires. Comme beaucoup de villes de toutes tendances politiques, nous avons jugé prudent d'avoir une réflexion aboutie et donc de **reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée scolaire 2014.**

Enfin, comment ne pas vous remercier de vous être mobilisés très nombreux pour tenter, autant que faire se peut, de préserver le Bois de Vincennes devant des projets, en particulier celui d'une aire d'accueil des gens du voyage, qui ne sont plus en rapport avec ce que devrait être ce site : un sanctuaire réservé à la promenade et aux loisirs.

Bien sincèrement.

Votre Maire, **Jean-Marie Brétilion**
Conseiller général du Val-de-Marne

VU SUR LE PETIT ÉCRAN

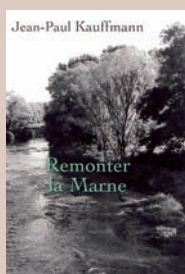
Le cimetière de Charenton sur

"Engrenages", série policière française diffusée sur la chaîne D8, a choisi le cimetière de Charenton pour quelques scènes de son intrigue du 7 mars dernier.

Ce n'est pas la première fois que le site accueille des caméras : il y a deux ans, l'équipe de "Mes amis, mes amours, mes emmerdes" était venue tourner elle aussi quelques prises de vue dans ce même lieu. ■

ACTUALITÉ LITTÉRAIRE

De Charenton à Balesmes, pas à pas



Journaliste et grand reporter bien connu, Jean-Paul Kauffmann reste, à 69 ans, un homme habité par la soif d'écrire.

Il a fait le choix d'une aventure solitaire et silencieuse le long du plus long fleuve de France, la Marne.

Il a parcouru 525 kilomètres à pieds, depuis Charenton jusqu'à Balesmes, sur le plateau de Langres, au fil des paysages, des rencontres, des émotions.

Sur le papier, il a couché ses mots avec un essai, "Remonter la Marne", sorti le mois dernier aux éditions Fayard. ■



PÉTITION

Au moment où ces lignes sont écrites, **vous avez été plus de 3 500 personnes à signer la pétition** que nous avons lancée il y a quelques semaines dans le précédent Charenton Magazine et sur le site Internet de la ville. Ce résultat est impressionnant ! Des mots d'encouragement nous ont également été adressés pour défendre fermement la préservation de notre poumon vert. Merci pour votre mobilisation. **Vous avez encore la possibilité de signer la pétition sur le site Internet www.charenton.fr**



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les habitants se mobilisent autour de leurs élus



DERNIÈRE MINUTE

Les Maires déposent un recours contre la décision parisienne

Outre les nombreuses pétitions et la mobilisation du samedi 23 mars, les Maires des villes riveraines (Charenton, Joinville, Nogent, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vincennes) ont déposé un recours devant le Tribunal administratif de Paris afin d'obtenir l'annulation de la délibération de la ville de Paris en date du 12 février 2013 autorisant le Maire de Paris à déposer toutes les demandes d'autorisation au titre des Codes de l'environnement et de l'urbanisme et notamment les permis d'aménager, de construire, de démolir et les déclarations préalables relatives aux projets de reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle intégrant notamment une aire d'accueil des gens du voyage dans le Bois de Vincennes.

Le 23 mars dernier, nombreux étaient les habitants des villes de Charenton, Joinville, Nogent, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vincennes à s'être donnés rendez-vous pour manifester leur mécontentement devant la décision parisienne de construire une aire d'accueil des gens du voyage au cœur du Bois de Vincennes.

Les Maires des villes riveraines étaient bien sûr présents. A noter la présence également de la Sénatrice Catherine Procaccia, de Conseillers généraux du Val-de-Marne et d'élus parisiens comme Jean-François Legaret, Maire du 1^{er} arrondissement de Paris, ou encore Valérie Montandon, Conseillère du 12^e arrondissement de Paris. Etaient également présents des représentants de l'association de défense et de rayonnement du Bois de Vincennes (ADRV).

Bien sûr, l'unanimité prévaut devant cette décision parisienne contre laquelle tous les moyens, y compris juridiques (voir ci-dessus) sont employés.

Il en va à la fois de l'intégrité du Bois de Vincennes, mais aussi de la tranquillité des populations riveraines.

Après une présentation d'Olivier Dosne, Maire de Joinville, les élus ont pris tour à tour la parole pour dénoncer le manque de concertation de la Ville de Paris.

Pour Jean-Marie Brétilon, le Bois de Vincennes doit demeurer un sanctuaire dédié aux loisirs : *"Le Bois de Vincennes ne doit pas être un dépotoir mais un sanctuaire où l'on vient se détendre, faire du sport ou se promener en famille !"*

Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice, a conclu en dénonçant l'urbanisation excessive du bois dont le tiers de la surface est d'ores et déjà bétonnée mais aussi sur les problèmes de gouvernance du Bois entièrement entre les mains de la Ville de Paris alors que celui-ci ne touche réellement Paris que par une toute petite extrémité du XII^e arrondissement et se retrouve essentiellement entouré de communes du Val-de-Marne. Il a également indiqué que les élus useraient de tous les moyens, y compris juridiques, pour faire annuler cette décision unilatérale. ■



PASSEPORT POUR LES VACANCES

Avant l'été, n'oubliez pas de refaire vos papiers d'identité !

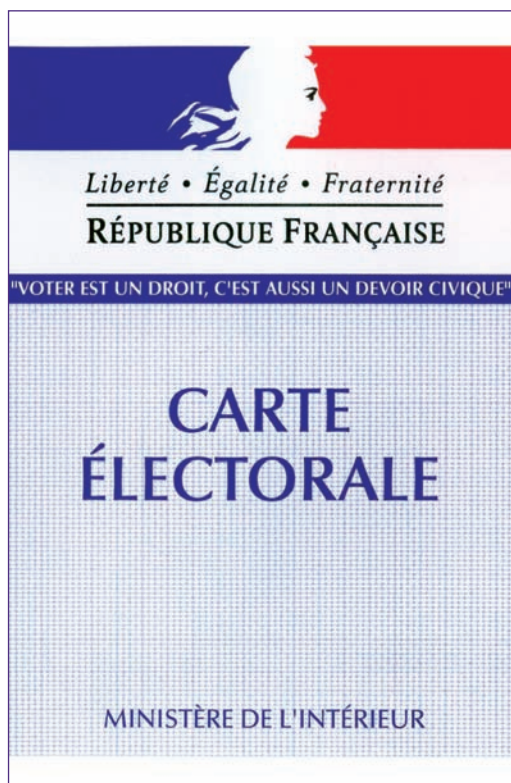
Parmi les préparatifs de la saison estivale, on pense bien souvent à des destinations de voyages, à des loisirs, à la détente et l'insouciance...

On oublie parfois qu'il nous faut, aussi bien pour circuler dans le territoire français que pour voyager plus loin, des pièces d'identité ! En vous assurant dès à présent que ces formalités sont en règle, vous pourrez alors librement penser à vos prochaines vacances. **Concernant la carte nationale d'identité, le délai d'obtention est de 2 mois minimum, pour le passeport, il est d'un mois minimum ;** il ne faut donc pas tarder et s'organiser le plus tôt possible.

Dans les deux cas, le demandeur doit **se présenter en personne au service des affaires civiles**, au moment du dépôt (pour la prise d'empreinte) et lors du retrait. Pensez à vous munir des documents nécessaires au renouvellement de votre carte (ancienne carte d'identité, acte de naissance, justificatif de domicile, 2 photos récentes) ou de votre passeport (carte d'identité, acte de naissance, ancien passeport, 2 photos d'identité récentes, justificatif de domicile, timbres fiscaux)*.

Enfin, une dernière précision, **la demande de passeport ne s'effectue que sur rendez-vous**. Pour votre confort, il vous faudra donc anticiper et prendre contact avec le service pour procéder à votre demande de rendez-vous. ■

*Ces listes sont indicatives. Les cas particuliers étant nombreux, n'hésitez pas à contacter le service avant votre venue.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pensez dès maintenant à vous inscrire sur les listes électorales

L'année 2014 sera marquée par d'importantes élections. En effet, les citoyens charentonnais vont être amenés à voter lors des élections municipales et européennes. Il serait donc préférable de s'inscrire dès maintenant pour pouvoir voter à compter du 1er mars 2014. Cette démarche est nécessaire dans les cas suivants : **si vous venez d'arriver dans la commune, si vous venez d'avoir 18 ans, si vous venez d'acquérir la nationalité française**. Pour procéder à cette inscription, deux possibilités s'offrent à vous, soit par Internet, soit directement auprès du service des affaires civiles.

Dans le premier cas, c'est très simple, sur la page d'accueil du site www.charenton.fr figure un accès direct aux "affaires civiles". En cliquant dessus, on accède à l'onglet "élections" et en se laissant guider, on peut alors remplir un formulaire en ligne. Cette demande sera ensuite transmise au service concerné.

Si vous préférez vous rendre sur place, il faudra veiller à amener des documents indispensables pour votre inscription. Vous aurez besoin d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF, téléphone ou assurance habitation). Pour les jeunes majeurs habitant chez leur famille, il conviendra de se munir d'une attestation des parents établie sur papier libre certifiant qu'il habite chez eux, un justificatif ainsi que la pièce d'identité des parents. ■

Service des affaires civiles - 16, rue de Sully - Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et 13h15 à 17h et le samedi de 8h30 à 11h45 - Tél. 01.46.76.46.50

LOISIRS

Des vacances pour tous les goûts

Pas question de rester oisif pendant les congés : le service municipal Jeunesse a établi un programme d'activités dynamiques et variées pour les jeunes de 11 à 13 ans et les 14 à 17 ans ! Pendant les vacances de printemps, il y aura pléthore d'activités et de sorties avec un seul but : s'amuser. En matinée ou l'après-midi, ces animations sont nombreuses et chacun trouvera son compte avec des loisirs culturels (musée du Louvre, de la mode), sportifs (piscine, accrobranche) ou créatifs, sans oublier la groove party !

Il conviendra pour participer à ces animations, de s'inscrire auprès du service Jeunesse.

Espace Jeunesse - 7 bis, quai de Bercy - Tél. 01.46.76.44.54. ■



SENSIBILISATION

Du collège au T2R... il n'y a qu'un pas !

Depuis trois ans, le collège la Ceresaie a mis en place un dispositif pour certains élèves de 3^e, appelé **classe à projet d'action culturelle**. Pour les élèves concernés, il s'agit, en lien avec les programmes scolaires, de s'initier à la création artistique par l'intermédiaire d'ateliers, de rencontres et de débats sur un thème donné. La proximité géographique, mais surtout la richesse de la programmation culturelle du Théâtre des 2 Rives, a tout naturellement mené à un partenariat entre les deux établissements ; c'est ainsi qu'est né ce "parcours du spectateur". En s'appuyant sur deux pièces, "Chambre 108" et "La fuite", ces jeunes auront pu découvrir les différents moments de la création théâtrale, depuis le montage du texte jusqu'à la représentation. Cette expérience leur a permis aussi de vivre des temps forts, avec la rencontre d'un metteur en scène, d'une troupe de comédiens et la chance d'assister aux répétitions puis à la représentation sur la scène du théâtre. Accompagnés par leur enseignant, ils ont pris la mesure de l'important travail d'écriture que requiert une pièce de théâtre, mais aussi des émotions partagées par les comédiens et leur public dans la salle, lors d'une représentation. ■

TECHNOLOGIE

Un concours pour imaginer sa ville

Lors du forum des métiers organisé en février dernier au collège la Ceresaie, les élèves de 5^e ont présenté aux familles le fruit de leur travail. Pour ces jeunes, il s'agissait de mener une réflexion sur le thème de la ville, son organisation, les besoins de ses habitants, ses quartiers. Le point de départ de ce travail collectif était le projet Charenton-Bercy, qui leur a permis d'étudier les questions d'urbanisme, en rapport avec leur programme de technologie. Leur enseignant leur a donc proposé de réaliser des maquettes d'environ 1 m², en utilisant de la mousse de polystyrène et des matériaux de récupération. Sept classes ont conçu, rêvé et matérialisé leur vision de la ville en modèle réduit.

Cela leur a donné l'opportunité de prendre conscience non seulement de l'importance des qualités esthétiques et fonctionnelles des architectures, mais aussi des réseaux de transports, des espaces verts dans les villes et la notion de qualité de vie. Symboliquement, un concours a départagé ces différentes créations et c'est la classe de 5^e B qui a remporté le plus de suffrages. Jeunes citoyens de demain, ces élèves vont poursuivre leur réflexion en visitant prochainement l'exposition "Habiter demain, ré-inventons nos lieux de vie", à la cité des sciences et de l'industrie. ■

Un site présente l'ensemble du projet : imagnetaville.info



SENSIBILISATION

Les petits éveillés à la culture

Dès leur plus jeune âge, les jeunes charentonnais sont encouragés à découvrir la diversité des pratiques culturelles. Différents dispositifs sont mis en place sur le territoire pour sensibiliser les plus jeunes aussi bien aux arts visuels, aux arts de la scène qu'à la littérature. Les élèves scolarisés, de l'école maternelle au lycée, sont invités, tout au long de l'année, à développer leur curiosité, leur sens artistique en les aidant à poser un regard sur le monde qui les entoure. Pour ce faire, il leur est régulièrement proposé dans les structures locales de participer à des rencontres, des ateliers et autres sollicitations.

Donner le plaisir de lire

Les médiathèques de Bercy et des Quais offrent des rayonnages dédiés à la littérature jeunesse. Romans, contes, bandes dessinées ou ouvrages documentaires sont autant d'invitations à rêver, à parcourir des images, à cheminer à travers les mots ou les belles histoires. Elles mettent tout en œuvre pour donner aux jeunes le goût de la lecture mais aussi pour développer leur sensibilité. Des liens avec les établissements scolaires du territoire sont tissés : à chaque rentrée, les classes viennent se familiariser avec une première visite des lieux. Les enfants font alors l'apprentissage des supports, des genres de littérature. Ils reviennent par la suite pour parti-

ciper à des projets ou des moments de lecture. Par exemple, cette année, les plus jeunes auront fait l'expérience du "kamishibai", un genre narratif japonais, sorte de théâtre ambulant où l'on raconte des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs. D'autres auront exploré le thème des planètes ou voyagé avec les contes des cinq continents. Les collégiens ne sont pas en reste, puisque prochainement, ils auront la chance de rencontrer un auteur bien connu de la littérature jeunesse, Susie Morgenstern. Dans le cadre du prix littéraire des collégiens, elle viendra témoigner de son métier d'auteur et de sa passion de l'écriture. Enfin, des plages horaires réservées aux lycéens ont été prévues, afin de leur permettre de réviser sereinement. Du plus jeune jusqu'au futur bachelier, tout est mis en place pour accompagner l'élève dans sa vie de lecteur !

Éduquer le regard

Situé au cœur de la Coupole, l'espace Art et Liberté a été conçu, dès son ouverture en 2002 comme un lieu polyvalent dédié aux expositions et aux ateliers pour le public scolaire. Les classes

s'y rendent pour expérimenter, s'initier et découvrir les différentes formes d'expression plastique. Avec ces ateliers pédagogiques, les enfants des écoles maternelles et élémentaires apprennent à regarder, analyser et décrypter une œuvre d'art, ils expérimentent des matières, des techniques. Ils acquièrent progressivement des outils de compréhension, du vocabulaire et se familiarisent avec les pratiques. C'est aussi un temps pour eux pour éprouver du plaisir, ressentir des émotions mais aussi partager et jouer. Chaque semestre apporte son thème et avec lui, d'innombrables variations et invitations à peindre, assembler, créer. Prochainement, c'est le verre qui sera l'objet de leurs recherches.

La vocation de ces ateliers est de rendre attractif l'accès à l'espace Art et Liberté, en proposant au plus grand nombre une ouverture sur le monde de l'art. ■



SPECTACLE

Entre tendresse et espièglerie

En un tour de chant, elle a mis le jeune public dans sa poche. Michèle Bernard, avec sa voix claire et enjouée, a enchanté les jeunes charentonnais, venus des écoles de la ville le 1^{er} mars dernier. Son spectacle musical, intitulé "Sens dessus dessous", a alterné questions de société et textes plus légers et poétiques. Elle sait jouer avec les mots et les notes pour le plus grand plaisir du public et interprète des mélodies pour toutes les générations, elle vient d'ailleurs d'être récompensée par le "Prix musique jeune public", décerné par l'association artistique de l'Adami.

Sur la scène du T2R, Michèle Bernard a très vite planté son univers : quelques éléments de décors, deux musiciens, un accordéon. Sa générosité et son naturel ont incité les petits spectateurs à reprendre en cœur avec elle gimmicks et refrains entêtants. Les dumistes avaient d'ailleurs préparé la venue de Michèle Bernard en faisant étudier aux enfants certains textes de son répertoire. Elle aura bientôt l'occasion de revenir à Charenton, lors d'ateliers musicaux mis en place dans l'école Desnos : la promesse de belles rencontres humaines et artistiques ! ■



RÉFORME

Les rythmes scolaires en questions

Son objectif

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire (de la maternelle au CM2) doit permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

La mise en application du décret du 24 janvier 2013 (2013-77)

Les villes peuvent mettre en place la réforme en septembre 2013 soit en demander le report à septembre 2014. C'est cette dernière option qui a été retenue par Charenton après consultation et avis unanime de tous les partenaires. En effet, le temps manquait pour se concerter et mener à bien la réflexion.

La situation actuelle à Charenton

- 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Des journées de 6h (8h30-11h30/13h30-16h30)

- Une pause méridienne de 2h avec la mise en place d'activités entre 11h30 et 13h20

- L'aide personnalisée réalisée par les enseignants à raison de 2h par semaine pour les enfants en difficulté scolaire (avec accord des parents). Elle ne relève pas du temps d'enseignement obligatoire

Ce que prévoit la réforme

- 24 heures d'enseignement réparties en 4 jours et demi lundi, mardi, mercredi matin (sauf dérogation*), jeudi et vendredi

- Des journées de 5h30 et des ½ journées de 3h30 maximum (sauf dérogation*)

** Les dérogations pourront consister dans le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin ou dans l'allongement de la journée ou de la demi-journée au-delà des maxima prévus, à condition que la Ville présente un projet éducatif territorial justifiant des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes.*

- L'ajout d'une matinée de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes par rapport à la durée actuelle, soit l'équivalent de 3h par semaine durant lesquelles les collectivités pourront proposer un large éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école. Elles pourront s'appuyer sur un projet éducatif territorial (PEDT) permettant d'associer à la commune l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'Education. Ces activités gardent un caractère facultatif.

- Une pause méridienne de 1h30 minimum

- L'aide personnalisée est supprimée et remplacée par des activités pédagogiques complémentaires qui viendront s'ajouter aux 24 h d'enseignement hebdomadaire. Elles seront assurées par les enseignants à raison d'1h par semaine pour aider les élèves en difficulté scolaire, accompagner le travail des élèves et organiser une activité prévue par le projet d'école. Elles ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire et nécessitent l'accord des parents.

Une réflexion avec tous les partenaires

A ce jour, la Ville mène une réflexion avec l'Inspection Académique, les écoles et les associations de parents d'élèves sur un schéma d'organisation de la semaine scolaire et sur les activités à mettre en place. Comme l'a précisé Marie-Hélène Magne, Maire adjoint en charge de l'éducation, "quelle que soit la solution retenue, Charenton continuera à accueillir les enfants le matin à partir de 8h et le soir jusqu'à 18h30 avec un maintien des études en élémentaire". Cette nouvelle organisation va probablement avoir une répercussion sur le temps de travail des agents communaux (ATSEM, gardiens, personnel de restauration,

animateurs), des équipements culturels (conservatoire, atelier d'arts plastiques) ainsi que des associations sportives et culturelles et donc engendrer un surcoût pour la Ville qui n'est pas encore connu. Il n'a pas encore été déterminé à l'heure actuelle si ces activités périscolaires, qui restent facultatives, feront l'objet d'une facturation ou non. Comme le veut la loi, les familles seront informées au plus tard au printemps 2014 de l'organisation de la semaine scolaire retenue.

Pour en savoir plus sur la réforme : www.education.gouv.fr



BUDGET 2013

Maîtriser les dépenses pour poursuivre les investissements

Le 28 mars dernier, le Conseil municipal a adopté le budget 2013 de la Ville : un budget marqué par un effort d'investissement important, des dépenses publiques maîtrisées et une fiscalité inchangée.

Hervé Gicquel, 1^{er} Maire-adjoint en charge des finances, analyse pour le Charenton Magazine les points essentiels de ce budget.

Dans quel contexte s'inscrit ce budget ?

H.G. La Ville de Charenton-le-Pont est confrontée, comme l'ensemble des collectivités locales, à une inversion de tendance qui conjugue ralentissement des recettes et accélération des dépenses.

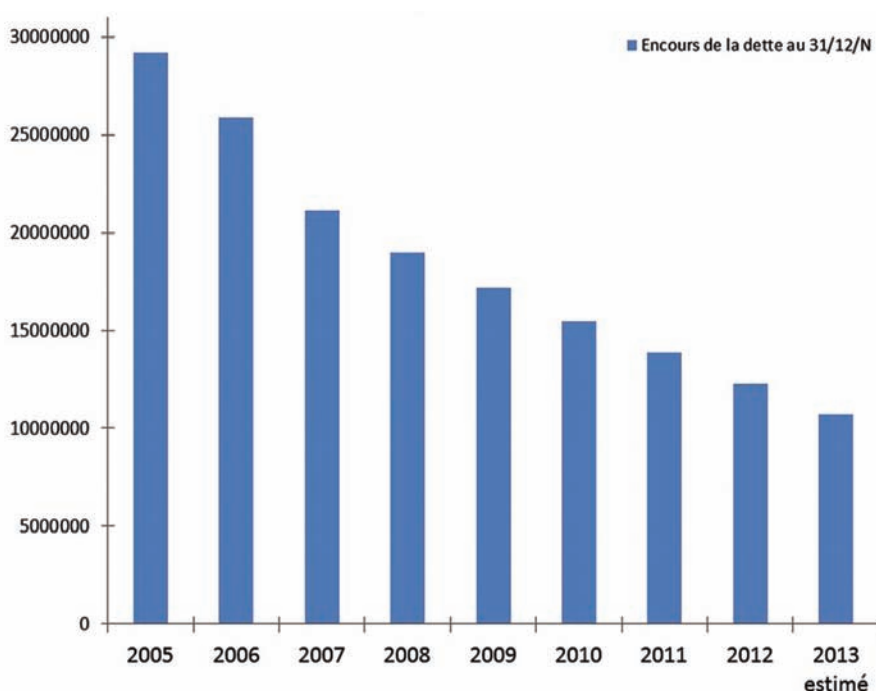
En plus de la réduction des dotations versées par l'Etat, de la poursuite du désengagement des partenaires historiques de la Ville, Charenton doit faire face à un nouveau prélèvement : la péréquation.

En quoi consiste la péréquation ?

H.G. Le principe de la péréquation, institué par l'Etat en réponse à ses contraintes financières, est relativement simple : les collectivités dites "riches", apportent une aide financière aux collectivités dites "pauvres". Si cette philosophie peut se comprendre, c'est l'affectation des collectivités dans l'une ou l'autre des deux catégories qui fait davantage débat auprès des élus locaux. En effet, les difficultés financières rencontrées par une collectivité proviennent parfois d'un tissu

économique peu dynamique mais plus souvent d'une gestion moins rigoureuse des deniers publics. Charenton se situe dans la **catégorie des contributeurs à la péréquation**. Ainsi en 2012, la Ville a versé près de 280 000 € au titre de cette péréquation. Mais le rythme s'accélère puisque la Ville verra ce prélèvement passer à 1 000 000 € dès cette année ! Cette somme équivaut à une hausse de 5% des taux d'imposition ! C'est un véritable nouvel impôt qui affecte cette fois-ci les villes les mieux gérées !

Depuis 2005, la dette communale a été divisée par trois



UNE GESTION RIGOREUSE

Grâce à une bonne maîtrise de ses dépenses, Charenton parvient à financer ses services et ses grands projets **sans augmentation des impôts ni emprunt nouveau**.

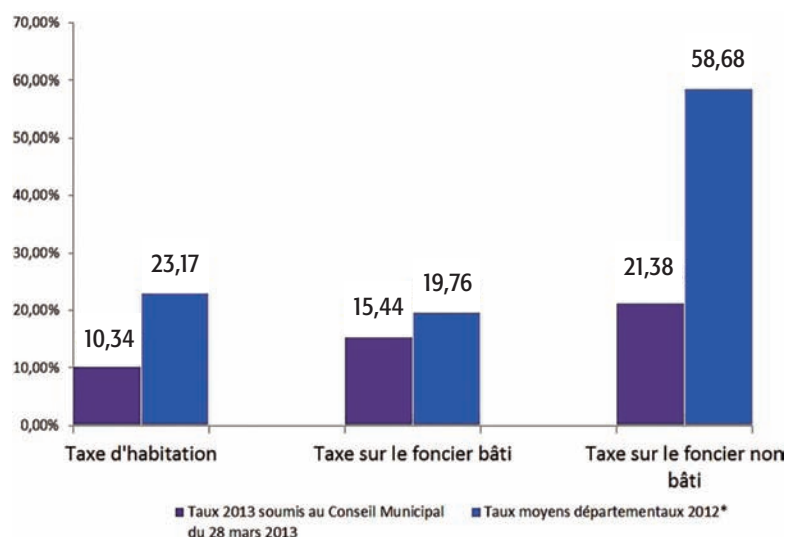
Comment se situe l'endettement de la ville de Charenton ?

H.G. En 2012, Charenton n'a pas contracté d'emprunt et ce pour la septième année consécutive. En effet, depuis 2005, la Municipalité s'est engagée dans un processus de désendettement important. La dette communale est donc passée de 30 millions d'euros en 2005 à seulement 12 millions en 2012 soit un peu plus de 420 € par habitant.

En 2010, Charenton détenait le taux d'endettement le plus faible du département pour les communes de même strate.

La Municipalité compte bien conserver cette position en n'empruntant toujours pas en 2013.

Taux d'imposition votés en 2013



UNE FISCALITÉ INCHANGÉE

Les impôts locaux augmenteront-ils en 2013 ?

H.G. La Commune de Charenton a conscience du poids que peuvent représenter les impôts locaux dans le budget d'un foyer charentonnais et s'efforce à ce titre de préserver leur pouvoir d'achat. La Ville de Charenton a donc décidé de **ne pas augmenter ses taux d'imposition pour l'année 2013**. Ainsi, ces derniers demeurent non seulement inchangés mais restent par ailleurs **bien inférieurs** à ceux constatés dans le département.

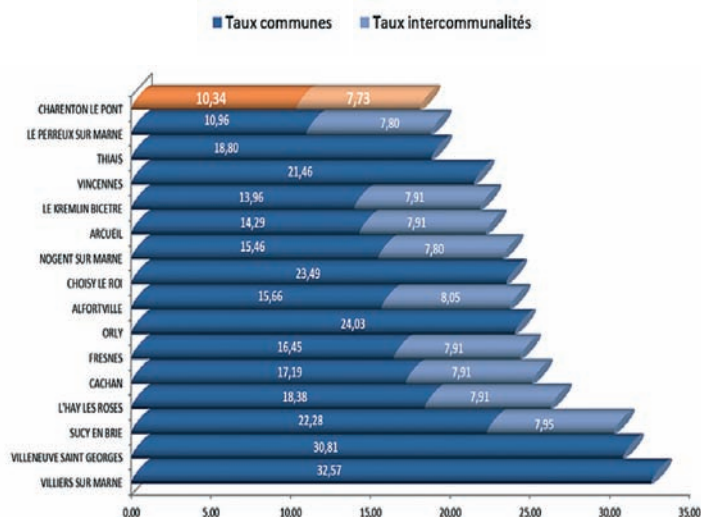
En outre, par l'intermédiaire des abattements appliqués par la Municipalité en matière de taxe d'habitation, Charenton s'efforce de réduire les bases fiscales et ainsi de contenir l'évolution des cotisations. A titre d'exemple, un foyer charentonnais avec 2 personnes à charge économise chaque année plus de 230 € sur sa taxe d'habitation grâce aux abattements votés par la Ville.

Classement fiscal 2012 de Charenton Communes du Val-de-Marne - strate 20 000 - 50 000 habitants

Taux de taxe d'habitation : **N°1**Taux de taxe foncière sur propriétés bâties : **N°2**

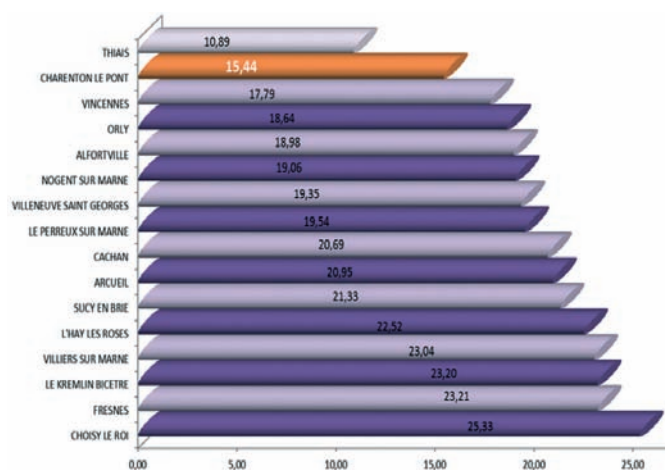
TAXE D'HABITATION 2012

Classement des taux de fiscalité
des villes de la strate
20 000 - 50 000 habitants
du Val-de-Marne en %



TAXE SUR LE FONCIER BÂTI 2012

Classement des taux de fiscalité
des villes de la strate
20 000 - 50 000 habitants
du Val-de-Marne en %



Dépenses de fonctionnement : 41,1 millions d'euros

L'ACTION DE LA VILLE EN

Soutien aux familles et santé



Soutien à la Communauté de Communes
(Action économique, Emploi, Culture...)



La Ville mobilise plus de 41 millions d'euros pour offrir un haut niveau de services en faveur des usagers de ses équipements publics.

Patrimoine, cadre de vie et sécurité

9 077 760 €

- Aménagement de la rue de Paris dans le cadre de l'opération "cœur de ville"
 - Réalisation d'un contrat de performance énergétique des bâtiments communaux
 - 2^{ème} phase d'étude pour les travaux de préservation du patrimoine et de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville
 - Travaux de réaménagement du square Jean Mermoz
 - Travaux de réaménagement des locaux rue Marius Delcher afin d'y accueillir le service des Espaces Verts
 - Modernisation de l'éclairage public du Square du Cardinal de Richelieu
- ...

Enseignement et formation

5 447 379 €

- Construction de l'école Anatole France
 - Solde lié à la reconstruction de l'école maternelle des 4 Vents
 - Réfection à l'école maternelle Port aux Lions
 - Travaux de ravalement de l'école élémentaire Desnos
- ...

FAVEUR DE SES HABITANTS

En 2013, Charenton dépensera 18,4 millions d'euros en équipements. Voici quelques exemples d'investissements :

Soutien aux familles et santé

1 137 670 €

- Etude pour l'extension du Multi accueil Paris
- Acquisition de locaux pour la construction de l'école des 4 Vents et de parkings
- Travaux de réhabilitation de la crèche Bleu

...

Entre 2002 et 2011, la dépense moyenne d'équipement s'est élevée à 8,8 millions d'euros par an.

Sport - Jeunesse

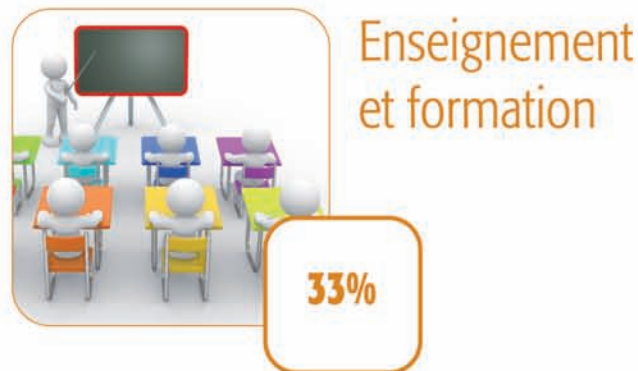
451 773 €

- Etude de faisabilité liée à la modernisation de la piscine
- Réfection des tribunes du stade Henri Guérin
- Travaux de ravalement du Gymnase Maurice Herzog

...

Dépenses d'équipement : 18,4 millions d'euros

Patrimoine, cadre de vie et sécurité



Soutien à la Communauté de Communes (Action économique, Emploi, Culture...)



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.charenton.fr

CONCOURS

Faites fleurir vos balcons !

Avis aux amateurs de plantes, de fleurs et de créations paysagères, le concours des balcons fleuris de Charenton revient pour sa 8^e édition.

Chaque année, vous êtes nombreux à participer à cet événement qui voit fleurir vos créations sur les balcons, dans les cours d'immeubles et les jardins privatifs aux quatre coins de la ville. Dès maintenant, inscrivez-vous et préparez-vous à cultiver votre bien-être !

En parcourant les rues de la ville, le promeneur se rendra bien compte que les Charentonnais aiment jardiner. Une petite cour, un balcon ou un jardin sont bien souvent l'occasion d'aménager, de créer et de jardiner en plein air. Pour le plaisir de voir pousser un arbuste, pour communiquer à ses proches la passion de la botanique, pour entretenir son jardin secret, tout le monde a une bonne raison de s'y mettre ! Le concours des balcons fleuris est une façon pour tous de participer à l'embellissement de son cadre de vie. "Fleurir mon balcon, c'est fleurir ma ville" : les efforts des Charentonnais, associés au travail du service des espaces verts contribuent au fleurissement de la ville, qui est distinguée par "trois fleurs".

Si vous avez la main verte, vous aurez peut-être néanmoins besoin des conseils avisés et d'un large choix de végétaux que vous pourrez trouver auprès des fleuristes de la ville, partenaires de cette opération. Tous les inscrits pourront d'ailleurs bénéficier de **10 % de remise** chez les artisans fleuristes du territoire de Charenton.



Du lundi 15 avril au samedi 15 juin, vous pourrez vous inscrire au concours en remplissant le bulletin ci-dessous ou directement sur www.charenton.fr. Sur le site, vous trouverez également les modalités d'inscriptions et le règlement du concours. C'est donc dès à présent qu'il vous faut penser, planter et organiser vos espaces végétalisés, pour mettre un peu plus de couleur dans votre ville ! ■

Concours des balcons fleuris du 15 avril au 15 juin 2013

Inscriptions : www.charenton.fr

Renseignements : 01.46.76.48.12 - communication@charenton.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2013 DES BALCONS FLEURIS

Individuel

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :

Tél :

Moyen d'accès - Balcons visibles de quelle rue : **à préciser**

.....

.....

Balcons visibles à quel étage :

Désire participer au concours 2013 des balcons fleuris à titre individuel

☐ Catégorie 1 : Balcons et terrasses

☐ Catégorie 3 : Commerces ☐ Catégorie 4 : Jardins privatifs

Cochez la case correspondante.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2013 DES BALCONS FLEURIS

Immeuble Collectif

Adresse de l'immeuble :

.....

.....

Personne à contacter pour l'immeuble (**1 seul interlocuteur**) :

.....

E-mail :

Tél :

Nombre de participants dans l'immeuble :

Désire participer au concours 2013 des balcons fleuris à titre collectif

☐ Catégorie 2 : Immeubles collectifs

ON NE PEUT S'INSCRIRE QUE DANS UNE SEULE CATÉGORIE.

Bulletin d'inscription à renvoyer **avant le 15 juin 2013**, dûment complété, à la Direction de la Communication - Hôtel de Ville - 48, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont.



SYNDICAT MARNE VIVE

La sauvegarde de la Marne, c'est notre affaire !



Créé en 1993, le syndicat mixte Marne Vive regroupe 12 villes, intercommunalités (dont la Communauté de communes de Charenton/Saint-Maurice) et autres partenaires. Il a pour but d'améliorer la qualité de la Marne.

Le territoire du syndicat mixte s'étend de Gournay à Charenton (où les berges sont empierrées) soit sur 25 km de Marne. L'objectif fondateur de cette structure était de retrouver une eau propre à la baignade qui est interdite depuis 1970. Il est aujourd'hui plus large, le travail étant axé sur l'écologie proprement dite, car il est fondamental de recréer une véritable biodiversité encore bien trop modeste.

Afin de coordonner et de prioriser ses actions, le syndicat a signé un contrat de bassin* sur la période 2010-2015 avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la région Ile-de-France (90 actions sont ainsi programmées) et participe à l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence.

Le syndicat accompagne ses membres dans leurs actions locales (comme l'aménagement du Bras de Gravelle à Saint-Maurice) en leur apportant un appui technique et financier et réalise de nombreuses études sur la rivière. ■

* document d'objectifs et de planification visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur un périmètre donné



3 questions à

Anne-Marie

Thierce,

Maire adjoint et déléguée suppléante auprès du Syndicat Marne vive

En quoi consiste votre participation au syndicat Marne Vive et quel intérêt cela a-t-il ?

De nombreuses réunions techniques et politiques se déroulent très régulièrement. Elles permettent de mettre en relation tous les acteurs de l'eau afin d'échanger sur les pratiques et connaissances en vue de les mutualiser. L'objectif pour les collectivités adhérentes est d'engager une politique globale afin de partager un projet de territoire qui concilie l'ensemble des attentes dans les différents domaines liés à l'eau (inondations, écologie des milieux aquatiques, eau potable, ...). Bien sûr nous veillons à respecter aussi l'identité de chaque rive et sa spécificité (berges naturelles ou empierrées par exemple).

Concrètement, est-ce que l'action du Syndicat a déjà produit des effets au niveau local ?

Tout à fait ! Charenton bénéficie d'un accompagnement et d'une expertise dans le domaine notamment de l'assainissement. Un diagnostic a ainsi été établi sur l'emploi des produits phytosanitaires. Cela a entraîné une véritable prise de conscience et nous a conduits à nous interroger et réorienter nos pratiques en termes de traitement des herbes dites "indésirables". Ainsi, même si les normes sont déjà respectées, une réflexion est menée en vue de diminuer encore les usages courants de ces produits dans nos rejets et de mettre en place des techniques alternatives de traitement. Une exposition temporaire va d'ailleurs être prochainement organisée sur ce thème dans les locaux de l'espace jeunesse, quai de Bercy.

Plus largement, quels sont les objectifs poursuivis à court ou à moyen terme avec un espoir raisonnable de succès ?

Avec Alain Guetrot, 1^{er} Maire adjoint de Saint-Maurice qui siège avec moi au Syndicat Marne Vive, nous avons une forte volonté de contribuer aux objectifs de développement durable inscrits dans les différents programmes d'actions. Il s'agit non seulement d'améliorer la ressource en eau et la qualité de la Marne, mais aussi de faire de l'eau un vecteur économique du territoire et de permettre aux habitants de se réapproprier l'eau au quotidien. Nous sommes en quelque sorte le dernier maillon de la chaîne et c'est notre responsabilité de garder cette eau propre, notamment en contrôlant les rejets. Notre objectif est de requalifier les bords de Marne pour en faire une promenade paysagère et un lieu de baignade et offrir ainsi un véritable endroit de détente aux riverains.

OPÉRATION CŒUR DE VILLE

Point d'étape

Malgré les assauts répétés des intempéries hivernales qui ont parfois retardé certaines interventions, l'opération Cœur de ville se poursuit.

En ce début de printemps, dressons un état des lieux de cet important chantier.

1 La place Ramon

Ouverte en octobre dernier, cette première phase de l'opération est aujourd'hui au stade des finitions. Le dallage, leitmotiv de l'ensemble de l'opération, est terminé y compris l'extension de 155 m² demandée ultérieurement devant le 75 rue de Paris. Ainsi, la place aurait pu, depuis plusieurs semaines déjà, être entièrement rendue aux piétons et toutes les voies rouvertes à la circulation ; mais il a été décidé de faire preuve de vigilance avec la sécurité des usagers et des palissades resteront donc en place jusqu'à l'achèvement total de la configuration de la place, c'est-à-dire jusqu'à l'implantation du nouveau mobilier urbain. L'installation des bancs en pierre calcaire de type comblanchien (pierre française), des corbeilles design, des lisses qui ceintureront les espaces verts et des panneaux signalétiques, devrait être terminée pour la fin du mois.

2 Le carrefour Croquette/rue de Paris

Il s'agit-là, peut-être, de l'étape la moins spectaculaire pour les passants. Pourtant, la phase qui a consisté à préparer ce tronçon du chantier est essentielle et a parfaitement respecté les délais qui avaient été programmés au cours du mois de février. De cette intervention dépendait toute la poursuite de l'opération. En effet, outre le prolongement du dallage depuis la place Ramon jusqu'au tournant de la rue Croquette, il fallait surtout faire disparaître l'îlot central de ce carrefour et préparer un nouveau cheminement tant pour les piétons que pour les automobilistes afin de préserver l'usage de tout le tronçon de voirie compris entre la rue Croquette et la rue de la Mairie tout au long du chantier soit durant 5 mois au moins.

Jusqu'à l'été, le carrefour restera en l'état avant d'être totalement redessiné par l'implantation d'un miroir d'eau, d'un nouvel îlot et de deux plateaux surélevés. Le premier, installé à l'entrée de la rue de Paris, aura pour vocation de marquer l'arrivée des conducteurs dans la zone de circulation partagée tandis que celui qui ouvrira la rue Croquette devra sécuriser la circulation des piétons qui verront, à ce même endroit, leur traversée canalisée par des jardinières végétalisées.





③ La rue de Paris

Début mars, les travaux ont débuté dans la rue de Paris. La Ville s'étant engagée à ne pas couper la circulation de cette voie très empruntée, cette portion du chantier sera phasée en 4 étapes. Actuellement, les équipes interviennent du côté pair de la rue entre le carrefour Croquette et le 54 de la rue de Paris et, dès le mois de mai, le chantier restera sur le même tronçon mais du côté

impair. Dans les deux cas, les travaux consistent à préparer les sous-sols (assainissement, réseau, etc.), à mettre en place le dallage des trottoirs, les pavés de la voie de circulation, à matérialiser les futures places de stationnement et à planter les espaces verts exception faite des arbres qui seront mis en terre en novembre prochain, saison plus propice pour les plantations.

Attention : le stationnement est interdit sur cette portion de la rue durant toute la phase de chantier et les utilisateurs de parkings donnant sur ce tronçon de la rue de Paris seront tour à tour, au fil de l'avancement des travaux, privés de l'accès à leur stationnement privé. Rappelons à ce propos, que pour remédier aux problèmes de stationnement aérien, les usagers ont à leur disposition le **parking souterrain de la mairie**.



④ Le square Jules Noël

Véritables figures de proue de l'opération "Cœur de ville", la **reconfiguration**

du square Jules Noël et la création d'un **parvis** devant l'Hôtel de ville constitueront la dernière phase du chantier. Pour autant, depuis février, les engins s'activent dans le square et l'ancien **boulodrome** a été transformé en lieu de stockage pour l'ensemble du chantier ; mais que les boulistes se rassurent, parallèlement, de nouveaux terrains sont actuellement réalisés en contrebas du square, derrière la halte-garderie. A l'abri des bruits de la circulation, implantés dans un espace ombragé du square, les nouveaux terrains seront éclairés et facilement accessibles grâce à la réalisation d'une rampe qui reliera l'entrée du square au boulodrome. Si jusqu'à présent, les parents devant se rendre à l'**espace Petite enfance** qui sera lui aussi rénové, pouvaient encore emprunter leur chemin habituel, lors de la création de la nouvelle rampe, ils seront invités à emprunter un itinéraire provisoire. Bien entendu, ces derniers seront informés en amont et guidés vers cet "itinéraire bis" grâce à une signalétique. ■



TRANSPORTS

Le nouveau "forfait Améthyste"



Le forfait Améthyste est un dispositif destiné aux seniors et personnes handicapées selon des conditions de revenus. Il permet un nombre illimité de voyages par an en empruntant tous les modes de transport d'Ile-de-France, métro, RER, bus, tramway et train à l'exception des dessertes aéroports, des lignes à réservation de la SNCF et des lignes à tarification spéciale Optile.

A compter du mois d'avril, ce forfait sera désormais chargé sur un passe Navigo, fonctionnant avec une puce où sont enregistrées vos informations personnelles. Les modalités d'attribution du forfait restent inchangées pour les personnes domiciliées dans le Val-de-Marne depuis au moins un an :

sans conditions de ressources :

- les anciens combattants âgés de 60 ans et plus
- les veuves d'anciens combattants âgés de 60 ans et plus

- les veuves de guerre âgées de 60 ans et plus
- les mères médaillées de la famille française âgées d'au moins 60 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle
- les pupilles de la nation et orphelins de guerre âgés de 60 ans et plus
- les personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé

sous conditions de ressources :

- les personnes âgées de 60 ans et plus, non imposables sur le revenu ou dont le montant de l'impôt ne donne pas lieu à recouvrement (jusqu'à 61 euros), et n'exerçant aucune activité professionnelle
- les titulaires d'une pension d'invalidité, non imposables sur le revenu ou dont le montant de l'impôt ne donne pas lieu à recouvrement (jusqu'à 61 euros) et n'exerçant aucune activité professionnelle. ■

Pour vous renseigner et vous procurer votre "forfait Améthyste", vous pouvez contacter le Conseil général du Val-de-Marne par téléphone au 01.79.86.14.14 du lundi au vendredi de 9h15 à 12h et de 13h à 16h45 ou par courrier au Conseil général du Val-de-Marne, Hôtel du Département - 94054 Créteil Cédex.

CHÈQUE MOBILITÉ

Aide aux transports pour les jeunes

Il existe un dispositif appelé "chèque mobilité". Il s'adresse aux jeunes Charentonnais de 18 à 24 ans révolus à la recherche d'un premier emploi, inscrits depuis au moins un mois à Pôle emploi et ne percevant aucune indemnité ainsi qu'aux Charentonnais sans emploi percevant l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) au taux maximum de 31 euros net par jour et une indemnisation de 21 jours minimum, et non dispensés de recherche d'emploi. Pour faire une demande, il convient de s'adresser auprès du service Aides Légales et Facultatives du C.C.A.S. Il faudra pour cela se munir de votre pièce d'identité, du dernier relevé de situation du Pôle Emploi et de la carte Jeunes pour les 18/25 ans. Le retrait des chèques mobilité se fait auprès du même service. Vous pouvez désormais les retirer du 25 au 15 du mois suivant (au lieu du 25 au 5 du mois suivant) sur présentation des justificatifs. ■

Service Aides Légales et Facultatives
Centre Communal d'Action Sociale
Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux
Tél. 01.45.18.36.44





SERVICE RETRAITÉS

Voyageons de ville en ville !

Le service Retraités propose de petites excursions, pour découvrir le temps d'une journée le patrimoine historique et culturel de villes de province. **Amiens**, appelée encore "petite Venise du Nord" dévoilera ses charmes le **jeudi 25 avril prochain**, avec, au programme, une visite guidée de la ville, de la vallée de la Somme et ses étangs. Le déjeuner se déroulera sur un bateau

croisière pour profiter en toute détente de la vue sur les hortillonnages. Cet ensemble de quelques centaines de **jardins flottants** sur un dédale de 65 km de canaux, au cœur de la cité amiénoise est unique au monde ! L'après-midi, chacun sera libre de se promener ou de visiter des sites et monuments. Dominant les forêts verdoyantes du Morvan, **Château-Chinon** est une cité qui se distingue par son patrimoine historique, depuis les Gaulois jusqu'à la Ve République. Le **jeudi 2 mai prochain**, il vous sera possible de parcourir ses petites ruelles si pittoresques, sa fontaine monumentale de Nicky de Saint Phalle et Jean Tinguely, mais aussi l'étonnant musée du costume puis celui du septennat, dédié aux cadeaux offerts à François Mitterrand. Pour ces deux excursions, le tarif à la journée est de 32 €.

Les inscriptions auront lieu le mardi 16 avril prochain auprès du service Retraités. ■

C.C.A.S - Centre Alexandre Portier

21 bis, rue des Bordeaux - Salle d'animation 3^e étage

Le guide des loisirs Seniors
fournit de plus amples informations
sur les sorties, activités et rencontres
organisées pour la période d'avril à juin.
Il est disponible auprès du Service
Retraités et à l'Hôtel de Ville.



PRÉVENTION

L'ostéoporose en questions



Le Docteur Guillaume Besse, de la Faculté de Médecine de Paris, viendra animer une conférence sur l'ostéoporose le **vendredi 19 avril prochain, de 14h30 à 16h30** à la résidence Jeanne d'Albret.

Résidence Jeanne d'Albret
12, rue Paul Eluard
Entrée gratuite

A.F.C.

Un écrivain public vous prête sa plume

Depuis le 20 février dernier, un écrivain public de l'Association des Familles de Charenton (AFC) assure une permanence au Centre Communal d'Action Sociale - Centre Alexandre Portier, le mercredi de 14h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires), pour aider à la rédaction de courriers officiels et divers : administrations, Sécurité Sociale, assurances, impôts, réclamations diverses, etc. ■

C.C.A.S. - Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux

C.C.A.S.

Modifications des horaires d'ouverture du service des aides légales et facultatives

A compter du mois d'avril, le service des aides légales et facultatives du Centre Communal d'Action Sociale, situé au Centre Alexandre Portier, au 21 bis, rue des Bordeaux, sera fermé au public le jeudi toute la journée. Les jours et heures d'ouverture seront les suivants :

- le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15,
- le mardi de 8h30 à 12h (le Centre Communal d'Action Sociale est fermé au public l'après-midi)

Ce service instruit l'ensemble des demandes relevant des dispositifs d'aides permettant des actions de soutien permanentes ou ponctuelles, financières ou d'autre nature. ■

Renseignements ou demande de rendez-vous au 01.45.18.24 et 25

C.C.A.S. - Centre Alexandre Portier - 21 bis, rue des Bordeaux

SECTION GRANDE-BRETAGNE

Réflexions sur le futur référendum sur l'indépendance de l'Écosse



Soucieuse d'être au plus proche des sujets d'actualité, la section Grande-Bretagne du Comité de jumelage organise une conférence intitulée "Les institutions britanniques face au référendum sur l'indépendance de l'Écosse en 2014". André Emond, un Professeur de droit et de justice de l'Université Laurentienne, interviendra en visioconférence sur ce sujet et apportera son expertise.

Elle se tiendra le **mercredi 17 avril prochain** à 20h30, à l'espace Toffoli. ■

Espace Toffoli

12, rue du Cadran ou 173, rue de Paris

Participation aux frais : 5 €, gratuit pour les collégiens, lycéens et étudiants.

Rens. JB. Blandet au 06.12.16.42.21

SECTION ALLEMAGNE

Commémoration de la réconciliation franco-allemande



Le 22 janvier 1963, le Chancelier Konrad Adenauer et le Général de Gaulle signaient le **traité pour la coopération franco-allemande**, entré dans l'histoire sous le nom de "Traité de l'Élysée". 2013 marque le 50^e anniversaire de cet accord, qui a scellé la réconciliation franco-allemande. La section Allemagne du Comité de jumelage organise le **mardi 23 avril prochain** à l'espace Toffoli (12, rue du Cadran ou 173, rue de Paris), à 20h, une conférence sur cet important événement, animée par Christiane Deussen, directrice de la Maison Heinrich Heine. ■

Participation aux frais : 7 €

Chèque à l'ordre du Comité de Jumelage "Allemagne"

Inscriptions : Brigitte Cordier, 06.38.42.28.10
11 bis, avenue Stinville - 94220 Charenton

CONVIVIALITÉ

Préparez dès maintenant la fête des quartiers !

Quelques tables, des chaises et en toute simplicité, voilà que dans les cours d'immeubles, les rues et les jardins, les Charentonnais se rencontrent et échangent autour d'un pique-nique, d'un apéritif. C'est tout l'esprit de cette opération, appelée "fête des quartiers", qui a lieu maintenant chaque année, à l'initiative de Jean-Marc Boccara, Conseiller municipal délégué à l'animation.

Le **vendredi 31 mai prochain**, entre voisins, entre amis ou en famille, vous pourrez ainsi prendre le temps de discuter et de passer un bon moment. Dès à présent, il suffit à votre initiative de convenir avec vos proches de l'organisation, la Ville s'occupe du reste, à savoir le prêt de chaises, de tables ainsi que la communication. Pour que la fête soit réussie, elle prévoit aussi des animations et des surprises au cours de la soirée.

Ce rendez-vous intergénérationnel du mois de mai voit fleurir de plus en plus de participants chaque année. ■

Contact : 01.46.76.48.11

communication@charenton.fr

www.charenton.fr



LIONS CLUB

19^e brocante du Lions Club de Charenton

Les 8 et 9 juin prochains, le Lions Club organise sa 19^e brocante sur la place Aristide Briand. Pendant ces deux journées, de très nombreux stands vous permettront des achats variés d'objets décoratifs, vêtements, livres, œuvres d'art...

Les membres du Lions Club seront heureux de vous accueillir tout au long de la manifestation sur les stands "restauration" (merguez, andouillettes, frites, boissons) et "crêpes". Le profit de cette brocante est destiné à la jeunesse, avec notamment le financement de stages pour des étudiants. ■

Inscriptions au 06.41.61.53.94 - broc.lions.charenton@free.fr



AU BOUT DU CLIC

L'espace Associations se dévoile sur le site Internet de la Ville

Depuis le 18 mars dernier, sur la page d'accueil du site Internet de Charenton, les internautes peuvent accéder à un espace dédié au monde associatif. Mis en ligne pour l'édition 2013 de la Fête de l'Internet, il s'agit d'un nouvel outil qui remplace l'ancien portail des Associations. Plus moderne, plus convivial, il permet d'accéder plus facilement à des informations simplifiées. Les usagers vont prochainement trouver sur cet annuaire actualisé les références (coordonnées, nom du Président, etc.) de plus de 150 associations locales !

Toutes les associations en un clic

Agencées de manière claire et aérée, des petites vignettes ornées de symboles identifiants vous invitent à consulter les différentes catégories : solidarité, sports, culture, environnement, vie des seniors... Il s'agit d'une arborescence construite avec simplicité pour permettre de consulter n'importe quelle fiche de l'annuaire en seulement quelques clics. Aisément, vous pourrez aussi trouver des informations à partir du moteur de recherche. Un seul mot tapé et toutes les associations répondant à votre requête apparaissent. D'autres éléments utiles y figurent tels que les informations inhérentes au Forum (règlement, date, plan, guide...). Enfin, une page entièrement consacrée au bénévolat a été mise en ligne afin de mettre en relation associations en recherche de bénévoles et habitants désirant s'investir.

Un outil de travail pour les associations

Si cet "espace Associations" a, avant tout, été conçu pour les Charentonnais, il répond également aux besoins des membres actifs des associations. En effet, on peut également y trouver des documents utiles au quotidien pour la gestion des associations comme, par exemple, les formulaires de demande de subventions et des textes de loi et autres documents légaux. Ce nouvel "espace Associations", à l'instar du plan interactif l'année dernière, devrait rapidement s'imposer comme un outil incontournable pour les Charentonnais. ■

www.charenton.fr

SPORT LOISIRS

La plongée à Charenton : le grand bleu à portée de tous

Saviez-vous que la fosse de plongée subaquatique de Charenton est réputée internationalement et qu'elle est un endroit rêvé pour s'initier à l'exploration sous-marine ?

L'histoire

Notre fosse, **ouverte en 1967, est la plus ancienne d'Europe** et est demeurée unique en son genre pendant 26 ans ! Elles ne sont d'ailleurs aujourd'hui que **trois en activité en Ile-de-France**. Créée à l'origine pour remédier à la carence de profondeur des bassins ordinaires et pour permettre un enseignement rapide et complet de la plongée, la fosse fut intégrée dans le projet de palais des sports conçu par l'architecte Louis Saint-Calbre, lorsqu'il s'aperçut que l'une des fouilles des travaux de gros œuvre débouchait sur une carrière abandonnée.

La structure

Elle se compose de deux bassins cylindriques en béton de 5 mètres de diamètre juxtaposés, l'un ayant une profondeur de 5 mètres destiné aux débutants, l'autre réservé aux plongeurs confirmés descendant jusqu'à 15 mètres (soit la hauteur d'un immeuble de 5 étages) ! Les deux bassins sont séparés par un seuil dont le sommet est à 3,8 mètres de profondeur, ce qui constitue une garantie de sécurité pour les plongeurs.

Un large hublot de 2x2 mètres au niveau du grand bassin et deux autres à 2 mètres dans le bassin école permettent un face à face

surprenant entre les plongeurs et les nageurs ainsi qu'un apport de lumière dans les deux fosses, renforcé par des spots et des projecteurs de nature à rassurer ceux qui redoutent l'obscurité des grands fonds.

Les utilisateurs

Aujourd'hui les clubs viennent chaque soir rechercher la profondeur, le CPVMC et ses 130 adhérents qui se répartissent entre théorie au tableau noir et entraînement dans les bassins en fonction de leur niveau, mais également le club subaquatique de Charenton, les sapeurs-pompiers de Paris, la brigade fluviale, l'école des travaux publics, ...

Mais il n'est pas obligatoire d'appartenir à un club pour venir prendre des cours particuliers dans certains créneaux horaires. (du lundi au samedi, 14h30-15h30 et 16h30-17h30, le samedi, créneaux supplémentaires 9h-10h et 11h-12h et le dimanche, 8h30-9h30 et 10h30-11h30).

Baptême mode d'emploi

Pour les candidats au baptême de plongée, il n'est nul besoin de posséder un équipement ! Tout est prêt ! Masque, gilet stabilisateur, palmes, bouteille et détendeur (la combinaison est

facultative). Il n'est nulle part de meilleur endroit pour s'initier à la plongée ! Vous serez encadré par un moniteur diplômé comme le veut la réglementation française. Vous ressentirez pour la première fois la facilité de respirer avec le détendeur, vous vous sentirez léger sous l'eau, la bouteille ne pesant plus le même poids qu'à terre. On vous apprendra à descendre en "canard" ou en "phoque", à se stabiliser dans l'eau et à communiquer par gestes (bien que certains sachent très bien se faire entendre sous l'eau !) ... le tout dans des conditions idéales dans une eau stable et chaude (32°).

Vous pourrez ainsi passer le 1^{er} degré du brevet de plongée en 6h et poursuivre jusqu'au niveau 4 et au-delà pour devenir moniteur à votre tour. Lors de vos vacances, quand vous serez en mer, vous vous remémorerez Charenton, mais n'oubliez pas que l'on ne plonge jamais seul, mais toujours en binôme ! ■



Témoignage

Guillaume C., adhérent du CPVMC depuis 3 ans : *"J'ai découvert la plongée grâce à une amie, qui venait de passer son brevet N2 et me racontait avec passion ce qu'elle vivait. J'ai été séduit et j'ai voulu essayer à mon tour. Dès que l'on a utilisé cette fosse, cela devient addictif immédiatement, un pur plaisir !"*





AUTOMOBILE

Benoît, votre conseiller pour rouler en sécurité !

Le budget des ménages dédié à l'automobile est important pour les Français et quand la question de changer ou de faire réparer son véhicule se présente, beaucoup se demandent vers qui se tourner pour avoir de bons conseils... C'est en faisant ce constat que Benoît Muenier a eu l'idée de proposer un service innovant : **le conseil en automobile**. Passionné, fin technicien et fort de sa double expérience en mécanique puis en vente de véhicule d'occasion, il a décidé de construire un projet professionnel peu courant : depuis le 1^{er} mars dernier, il est à la tête de "monconseillerautomobile.com". **Il apporte ainsi des conseils pour la réparation, la vente ou l'achat de véhicules automobiles aux personnes qui font appel à lui.** Organisé, Benoît a su s'entourer de partenaires spécialisés en carrosserie, vitres teintées ou mécanique. Ce professionnel de l'automobile a construit une méthodologie qu'il applique rigoureusement pour assurer à ses clients de la sécurité, un gain de temps et l'assurance d'un service de confiance. Il établit des diagnostics et procède à des vérifications complètes du véhicule sans oublier le côté administratif. Ses prestations font l'objet de grilles tarifaires qu'il détaille dans son site. Du lundi au samedi, de 9h à 19h, il répond à vos demandes, vos interrogations et vous accompagne dans vos décisions. ■

Benoît Muenier www.monconseillerautomobile.com Tél. 06.43.50.79.96

DISTINCTION

Le travail artisanal à l'honneur

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne a récompensé le 18 mars dernier quatre commerçants charentonnais, lors de la cérémonie des Oscars 2013.

Florent et Claire Le Labourier, ont reçu pour la 3^e année la charte qualité performance, pour leur entreprise "Âme 2 Tapissiers".

Aurélien Vannespenne, d'Osmose création, se voit qualifiée de "maître artisan". Cette jeune enseigne de création florale s'est vu remettre le prix coup de pouce, qui valorise les entreprises pour leur bonne gestion ou leur savoir-faire. ■



ARTISANAT

Voici des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches

L'arrivée du printemps va sans doute donner envie aux Charentonnais de colorer leurs balcons, de donner de la vie à un rebord de fenêtre, à un coin de verdure ou à un jardin collectif... d'ailleurs, pourquoi ne pas participer au concours des balcons fleuris (voir page 14) ? Les fleuristes de la ville sont associés à cette opération et peuvent vous apporter leurs savoir-faire et leur goût des belles choses. ■



Aline création
44, rue de Paris
Tél. 01.49.77.70.84



Amarante
8, rue du Général Leclerc
Tél. 01.43.68.83.62



Herbe folle
116, rue de Paris
Tél. 01.43.76.24.84



Osmose création
114, rue de Paris
Tél. 01.43.68.15.31



Torrinh fleurs
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Tél. 01.43.68.37.31

3 QUESTIONS À ...**Sandrine Sananès**

**Praticienne en expression créatrice
Association L'Atelier de Charenton**



© Ludovic Tallandier

**L'Atelier de Charenton existe
maintenant depuis 5 ans.**

Quelle est sa particularité ?

L'Atelier est ouvert à tout le monde, de 3 à 103 ans, comme on dit souvent. Je veille à ce que chaque personne se sente à l'aise pour peindre. Je n'impose ni de thème ni de modèle, j'apporte simplement quelques conseils techniques pour commencer. Les gens peignent debout, face à des feuilles de papier fixées au mur, pour être libres de leurs mouvements. La séance dure 1h30, c'est un temps pour s'exprimer et créer à l'abri des

jugements ou des commentaires. Je suis là pour les guider, les accompagner, parfois les stimuler. L'essentiel est qu'ils prennent confiance en eux, en leurs capacités.

**Quelles sont les valeurs
de l'atelier ?**

Je répondrai par trois mots : le respect - la liberté - la confiance. **"Respect"** parce que j'attache une grande importance à accueillir les participants dans de bonnes conditions. Je les laisse trouver leur propre rythme, en leur laissant du temps. **"Liberté"**, j'entends par là qu'au sein de l'atelier, chacun doit pouvoir s'exprimer et qu'il n'y a pas de place pour la compétition, le jugement ou tout autre contrainte. Peindre est une activité valorisante et pour la pratiquer, il ne doit pas y avoir de retenue. Enfin, la **"confiance"** est un terme important dans ma démarche. En mettant en place un dispositif rassurant, serein et propice à la concentration, les participants trouvent peu à peu "leur geste de peindre". Quand un enfant me dit que les pinceaux sont doux comme des peluches, je me dis qu'il se sent bien ici, qu'il est épanoui.

**Vous avez choisi de montrer
prochainement une sélection
de tableaux réalisés par les enfants.****Qu'allez vous montrer ?**

Pour donner un éclairage sur l'Atelier, le plus simple est de venir voir des tableaux réalisés par des enfants de 3 à 15 ans. Ils seront exposés à l'espace Art et Liberté du 11 au 20

avril prochains. Il y aura près de 80 créations qui rendront compte de toute cette création libre. J'espère communiquer au public la force et la joie qui s'en dégagent. J'aime m'entourer de créateurs et de personnes animées par la passion, c'est pourquoi j'ai convié deux photographes, Marie Spencer et Pierre-Emmanuel Weck. Leurs deux séries de photos montrent les enfants en situation, leurs regards, leurs mines concentrées et aussi leurs sourires quand ils sont satisfaits. Je souhaite aussi faire un clin d'oeil au travail du réalisateur Gilles Porte et son film "Dessine-toi". Il sera d'ailleurs présent le soir du vernissage, le 11 avril. Enfin, comme une porte ouverte sur ma démarche, les visiteurs pourront voir une reconstitution de l'Atelier, avec les traces des coulures, des gestes et l'empreinte des couleurs sur les murs.



© Ludovic Tallandier

"Tableaux d'enfants"

Espace Art et Liberté - 3, place des Marseillais
du 11 au 20 avril, de 13h à 19h.

**OFFICIEL****Commémorations**

Jeu 25 avril. Cérémonie en mémoire des victimes du génocide Arménien à 17h30 devant le Khatchkar, square de la Cerisaie.

Dimanche 28 avril. Journée nationale du Souvenir de la déportation. Rendez-vous au monument aux morts de Saint-Maurice, place Charles de Gaulle à 11h30. A 11h15, un car se tiendra place Ramon, devant le Monoprix à Charenton pour conduire les participants à la cérémonie organisée à Saint-Maurice.

Mercredi 8 mai. 68^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. A 11h, rendez-vous à l'Hôtel de Ville pour le défilé puis à 11h30 début de la cérémonie au monument aux morts de Charenton, place de l'église.

ENQUÊTE SUR LES COMMERCES

Merci à vous tous !

Nous vous avons proposé dans un précédent numéro de répondre à une enquête anonyme concernant vos habitudes d'achats dans les différents commerces de la ville. Les résultats ont dépassé les prévisions puisque 600 réponses ont été recueillies sur le site Internet de la ville de Charenton et 260 questionnaires "papier" remplis. Ce taux de réponses est vraiment important selon la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui a l'habitude de réaliser des enquêtes sur d'autres communes. La Ville remercie vivement les habitants d'avoir pris le temps de nous répondre ainsi que les salariés travaillant sur Charenton. Les résultats de cette enquête seront diffusés publiquement et détaillés dans quelques mois dans un prochain Charenton Magazine.

L'opération points rouges revient !

L'opération points rouges revient sur les marchés de Charenton et de Saint-Maurice **les 27 et 28 avril**. Venez retrouver de nombreux produits à prix cassé sur les stands de vos commerçants préférés et faites de bonnes affaires avec des articles de qualité !



CLUB GRAVELLE ENTREPRENDRE

5^e anniversaire fêté au Sénat

Ayant vu le jour en 2008 sur Charenton et Saint-Maurice (et s'étant élargi à Maisons Alfort en 2011), le Club Gravelle Entreprendre, présidé par Philippe Jouanny, compte aujourd'hui 65 chefs d'Entreprises. Pour fêter son anniversaire, le club avait été invité au Palais du Luxembourg par Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice, qui a joué les hôtes d'un soir en compagnie de Jean-Marie Brétilon, Maire de Charenton et du Député-Maire de Maisons Alfort. Après la visite du Palais fort appréciée par les convives, un cocktail, ponctué par les discours du président du club et des trois maires, a permis de conclure cette soirée sur une note festive. Il est à noter qu'après les matinales du club, cartes sur table, l'association inaugure **un nouveau concept le 11 avril, à l'Hôtel de Ville salle Séguier de 8h30 à 10h30**, sous la forme d'un pitch commercial. Contact : 01.46.76.50.00.

EMPLOI

Un atout de plus pour la recherche d'emploi

Afin de compléter l'offre de services proposés aux demandeurs d'emploi et d'améliorer leur accompagnement, une formation de professionnalisation a été organisée pour les 3 conseillers emploi du territoire dans le but d'animer **des ateliers préparant aux entretiens d'embauche**. Le but de ces ateliers mensuels est de donner les codes de la recherche d'emploi. Une séance collective regroupant au maximum 8 personnes permet d'expliquer en premier lieu en quoi consiste un entretien d'embauche, étape inévitable et qui peut se révéler au combien angoissante pour les demandeurs d'emploi, et de confronter les expériences.

Lors de la deuxième séance, une fois les participants un peu plus à leur aise, des simulations d'entretien en vis-à-vis sont organisées. Une personne joue le rôle du recruteur face au candidat qui doit savoir présenter son parcours et mettre en avant les compétences qu'il possède pour le poste. C'est ce que dans le jargon des conseillers et des recruteurs on appelle désormais **la PP3M, la présentation personnelle en 3 minutes**. On apprend également à reformuler son CV en termes de compétences.

En fonction des résultats obtenus et des aptitudes des apprentis candidats un 3^e entretien peut être organisé, pour perfectionner leur technique.

Bilan positif des trois premiers mois

Xavier B. "Chacun des ateliers a été intéressant et le résultat a été très bénéfique pour moi. Grâce aux modifications effectuées sur mon cv, j'ai eu un accroissement significatif du nombre d'entretiens. Les ateliers m'ont "reboosté" dans ma recherche d'emploi de contrôleur de gestion et m'ont permis de me repositionner par rapport aux recruteurs."

Nanthenim S. "Les ateliers m'ont mis en confiance car avant j'étais trop stressée lors des entretiens d'embauche. Ça m'a beaucoup servi, j'ai décroché des missions qui peuvent aboutir à un CDI."

Renseignements et inscription : 01.46.76.50.00.

à Charenton et à Saint-Maurice

Sortir

L'agenda culturel et artistique de la Communauté de Communes

JUSQU'AU 14 AVRIL

de 14h à 19h : Salon des Arts



Cette année le Salon de Saint-Maurice fête ses 30 ans. Pour l'occasion tous les invités d'honneur des

éditions précédentes sont conviés. Vous pourrez comme chaque année admirer des œuvres variées de peintures et sculptures.

Espace Delacroix

27, rue du Maréchal Leclerc - Saint-Maurice

VENDREDI 12 AVRIL

14h30 - 17h30 : Arts créatifs

Forfait 2 séances 55 € (adh° 15 €)

Collage - peinture sur verre et autres supports.

Fournitures comprises.

Seconde séance vendredi 26 avril.

Ateliers d'Art de Charenton - 01.43.68.91.76.

19h30 : Boris et Bobby

Soirée Cabaret, apéritif spectacle - 15 €, 10 €.

Par le Théâtre de l'Imprévu.

Dans un jeu de ping-pong verbal et chantant, un duo, improbable et pittoresque, visite les univers variés de Boris Vian et Bobby Lapointe... Autres séances samedi 13 avril à 19h30, dimanche 14 avril à 18h

Studio Théâtre de Charenton

Réservation indispensable au 01.43.96.21.05.

SAMEDI 13 AVRIL

10h - 17h : Peinture à l'huile, acrylique

55 € (adh° 15 €). Initiation au couteau

Ateliers d'Art de Charenton - 01.43.68.91.76.

20h30 : Concert Rétina

Libre participation. Par les artistes de l'ensemble Coupolyphonie de Charenton. Les recettes seront reversées à l'association Rétina France.

Chapelle de Conflans à Charenton - 01.46.76.68.00.

DIMANCHE 14 AVRIL

14h - 18h : Ateliers intergénérationnels

35 €, 25 € (adh° 15 €).

Tous les dimanches, Nataly Guetta propose dans son atelier des activités loisirs créatifs à partager en famille : peintures sur textile, mosaïques, masques, acrylique sur toile...

Fournitures comprises et goûter offert.

Autres séances les dimanches 21/04, 28/04, 05/05

Les ateliers tout en couleurs à Charenton

06.84.59.63.24. - www.atelierscouleurs.org

14h30 - 18h30 : Peinture aux pigments

45 € (adh° 15 €). Pigments inclus

Ateliers d'Art de Charenton - 01.43.68.91.76.

15h45 : Heures d'Orgue

de Saint-Pierre de Charenton

Concert - libre participation.

Avec l'organiste Bruno Mathieu

Église Saint-Pierre de Charenton

Jean Guilcher - 06.60.20.74.68.

VENDREDI 19 AVRIL

20h : The Queen



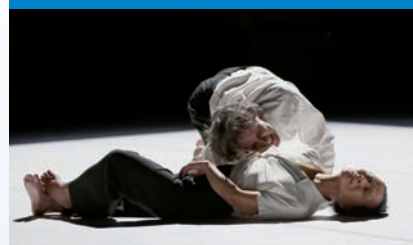
Cinéma sur les quais - entrée libre.

De Stephen Frears. Dimanche 31 août 1997.

La princesse Diana meurt des suites d'un accident de voiture. Si cette disparition plonge la planète dans la stupeur, elle provoque en Grande-Bretagne un désarroi sans précédent. La Reine Elizabeth II, reste quant à elle silencieuse, distante, apparemment indifférente...

Espace Jeunesse à Charenton - 01.46.76.44.48.

20h30 : Un coup de don, Hiroshima mon amour



Danse - cat A : 39 €, 27 €, 22 €, 16 €

Retrouvailles entre deux grands représentants du Bûto qui nous présentent leur dernière pièce inspirée du film Hiroshima mon amour d'Alain Resnais et Marguerite Duras. Ce pamphlet chorégraphique renvoie aux réminiscences du cataclysme de Hiroshima ainsi qu'aux ruines de la crise nucléaire vécue récemment au Japon.

Dans le cadre de la Biennale de Danse du Val-de-Marne - Création 2012

Théâtre des 2 Rives à Charenton

01.46.76.67.00. www.lestheatres.fr

JUSQU'AU 20 AVRIL

13h-18h : Au delà du paysage

Exposition - Entrée libre du mercredi au samedi
L'histoire de la peinture de paysage semble infinie. De nombreux artistes contemporains s'y essaient avec peine, trop empêtrés par le modèle photographique. Et parfois la magie opère : un petit paysage quelconque au fond d'une galerie sombre nous invite à aller au-delà de l'image. Alors commence le voyage...
Espace Art et Liberté à Charenton - 01.46.76.68.14.

SAMEDI 20 AVRIL

14h30-18h30 : Aquarelle

45 € (adh° 15 €). Sur le thème des fleurs

Ateliers d'Art de Charenton - 01.43.68.91.76.

DIMANCHE 21 AVRIL

17h : "1813, naissance de Verdi et de Wagner"

Heure musicale - Entrée libre

Par les professeurs des Conservatoires Charenton-Saint-Maurice.

Chapelle de Conflans à Charenton

Uniquement sur réservation au 01.46.76.68.00.

MERCREDI 24 AVRIL

15h : le Brésil



Connaissance du monde - 8 €
Théâtre des 2 Rives à Charenton
01.46.76.67.00. www.lestheatres.fr

Du 24 AVRIL AU 4 MAI

Les ateliers d'Art de Charenton exposent les travaux d'élèves

Entrée libre du mardi au samedi de 13h à 18h
Espace Art et Liberté à Charenton
Renseignements auprès des Ateliers d'art de Charenton 01.43.68.91.76.

VENDREDI 26 AVRIL

20h : Paul Gauguin



Conférence d'histoire de l'Art - 8 €, 5 €
Programmée par l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages et menée par Pascale Lepinasse, conférencière.
Billetterie ouverte sur place à partir de 19h30
Salle Louis Juvet à Saint-Maurice
12/14, rue Paul Verlaine - 01.46.76.68.06.

LUNDI 29 AVRIL

10h - 12h : Dessin, peinture

Pour les enfants dès 6 ans - 10 € la séance. Fournitures comprises. Autre séance le mardi 30 avril.
Ateliers d'Art de Charenton - 01.43.68.91.76.

Lundi 29 et mardi 30 avril

10h30-11h45 : Mini-stages peinture et expression libre
Forfait 2 jours - enfants dès 3 ans 54 €, adultes 75 €
Dans un lieu coloré, avec du matériel de grande qualité et dans une démarche rigoureuse et respectueuse du développement de chacun, L'Atelier de Charenton

propose à tous, un précieux moment de détente et de loisir loin de la pression du quotidien. Matériel fourni.
Autres séances les 2 et 3 mai - L'Atelier de Charenton
Sandrine Sananès 06.12.61.39.08.
www.latelierdecharenton.com

DU LUNDI 29 AVRIL AU VENDREDI 10 MAI

14h à 18h > Les bulles'arts...

Activités artistiques et loisirs créatifs "à la carte" sur réservations. 25 € la séance, fournitures comprises et goûter offert. Les ateliers tout en couleurs à Charenton
Nataly Guetta 06.84.59.63.24.
www.atelierscouleurs.org

DU MARDI 30 AVRIL AU VENDREDI 3 MAI

14h-17h : Création d'une bande dessinée



Entrée libre pour les jeunes de 10 à 15 ans.
Venez réaliser vos bandes dessinées à déplier, à combiner, à mélanger, à dérouler... L'atelier est animé par les éditions Polystyrène sur 3 après-midis
Médiathèque des Quais à Charenton
Uniquement sur inscription au 01.46.76.69.09.

JEUDI 2 MAI

10h-12h : Dessin, peinture

Pour les enfants dès 6 ans - 10 € la séance. Fournitures comprises. Autre séance le vendredi 3 mai.
Ateliers d'Art de Charenton - 01.43.68.91.76.

14h-16h : des pinceaux et des couleurs ...
pour une enluminure pleine de splendeur !

Atelier découverte - 8 €, 16 €

Encadré par Priscille Deneux, pour les enfants de 4 à 12 ans. A l'assaut du Patrimoine - 4, rue de la Mairie
Inscriptions 01.56.29.31.89. / 06.26.46.49.34.

VENDREDI 3 MAI

14h à 16h : plume, encre et papier ...
pour son prénom calligraphié !

Atelier découverte - 8 €, 16 €

Encadré par Priscille Deneux, pour les enfants de 4 à 12 ans. A l'assaut du Patrimoine - 4, rue de la Mairie
Inscriptions 01.56.29.31.89. / 06.26.46.49.34.

Du LUNDI 6 AU VENDREDI 10 MAI

10h30 - 11h45 :



Stage peinture et expression libre

Forfait 5 jours - enfants dès 3 ans 135 €, adultes 175 €
Dans un lieu coloré, avec du matériel de grande qualité, L'Atelier de Charenton vous propose de peindre sans jugement pour vivre un précieux moment de détente... En petit groupe. Matériel fourni
L'Atelier de Charenton
Sandrine Sananès - 06.12.61.39.08.
www.latelierdecharenton.com

Du 7 MAI AU 8 JUIN

La poésie française contemporaine

Exposition - entrée libre

Venez découvrir quelques grands noms de la poésie actuelle. Pour chacun des poètes une brève notice biographique, des textes et réflexions sur la poésie seront proposés. Dans le cadre de la biennale internationale des poètes du Val de Marne.
Médiathèque des Quais à Charenton
01.46.76.69.09.

Rappel

Du mercredi 10 au vendredi 13 avril
20h30 : Jean-Jacques Vanier "Festof"



Humour
cat. B : 33 €, 22 €
13 €, 10 €
Petit t2r
01.46.76.67.00
www.lestheatres.fr

GROUPE CHARENTON DEMAIN

UN CAMOUFLET POUR LE GOUVERNEMENT !

Le consensus de façade sur le bien-être de l'enfant, qui devrait dépasser les clivages politiques, a volé en éclats à la faveur d'une réforme sur les rythmes scolaires engagée à la hussarde par le Ministre Vincent Peillon.

Hormis l'exception notable de Paris, **la plupart des communes ont opté pour un report en 2014** de cette réforme. Même les villes tenues par la gauche et non des moindres, comme Créteil ou Alfortville dans le Val-de-Marne, doivent faire face au mécontentement des parents et des enseignants et tenir compte des réalités économiques.

A Charenton, le Conseil municipal s'est également prononcé pour le report. N'en déplaise à notre opposition socialiste, comment préparer convenablement un tel bouleversement sans prendre le temps de consulter les principaux concernés ? Cette demi-journée supplémentaire, qui en fait n'allègera en rien la semaine de l'enfant, devra-t-elle être positionnée sur le mercredi matin ou le samedi matin ?

Outre les conséquences directes d'une telle réforme et les **surcoûts engendrés**, directement à la charge des villes (restauration scolaire, recrutement d'animateurs, temps de travail des agents, transports scolaires, etc...), d'autres effets induits sont à prendre en compte. Quid des activités du Conservatoire de musique ou des associations sportives qui jusqu'ici accueillaient nos jeunes le mercredi matin ?

Autant de questions et bien d'autres encore qui méritent réflexion et qui demandent du temps. A Charenton, ce ne sont pas les intérêts politiques qui prévaudront mais bien ceux des enfants qui détermineront la façon dont la réforme sera appliquée à la rentrée 2014.



Les élus du groupe Charenton Demain
Retrouvez-nous sur notre blog :
www.charenton-demain.fr

GROUPE "RÉUNIR POUR CHANGER"

IMPLANTATION D'UNE AIRE POUR LES GENS DU VOYAGE : LA MANIPULATION DES CHARENTONNAIS PAR LA PEUR !

Un bien étrange échange a eu lieu entre G-M Bellaïche et J-M Brétillon, le 18 février dernier. Il portait sur **l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes** (Paris 12^{ème}).

J-M Brétillon a proposé, en fin de séance du Conseil de la Communauté de Communes, un vœu à adresser à la Ville de Paris pour qu'elle engage de meilleures consultations avec les villes riveraines du bois sur l'implantation de cette aire et sur la préservation de la Charte qui régit l'utilisation du bois.

Comme il n'était pas inscrit à l'ordre du jour, ce qui est contraire à la loi, notre groupe en a pris acte et a demandé la suppression de 3 mots qui dénaturaient l'esprit de cette demande de concertation. Avec quelques modifications ce vœu aurait pu globalement refléter l'avis unanime des élus charentonnais.

Dans le même temps M. Cambon, Maire de Saint-Maurice (qui découvrait lui aussi le texte !), souhaitait aussi supprimer un des 3 mots que nous contestions.

A notre grande surprise J-M Brétillon a accepté la modification demandée par M. Cambon mais pas la nôtre. Comme explication à ce refus qui empêchait le consensus de tous les élus, **le Maire de Charenton nous a répondu :**

« Franchement cela ne m'arrangerait pas que vous votiez ce vœu ».

Plus clair il ne pouvait l'être ! Il voulait seulement créer un clivage entre nous.

Il n'a que faire des véritables problèmes posés par l'implantation de cette aire, ni pour les Charentonnais, ni pour les populations concernées.

En définitive, le positionnement de cette majorité sur cette aire destinée aux gens du voyage et la pétition qu'elle nous propose ne sont qu'une façon de « surfer » sur des relents nauséabonds d'exclusion et de peur.

Le but est de provoquer un sentiment d'angoisse en utilisant la vieille recette de la crainte des « voleurs de poules ». **Cette attitude nous attriste, montre la tentative de manipulation autour de ce dossier qui mérite un autre traitement et n'honore pas son auteur.**

Le 15 mars 2013.

Réagissez sur notre blog : <http://ps-charenton.fr>
Retrouvez l'actualité du conseiller régional :
<http://www.gillesmauricebellaiche.net>



G-M BELLAÏCHE,
Conseiller régional
d'Île-de-France.

GROUPE "CHARENTON EN MOUVEMENT"

CHANGER LES RYTHMES SCOLAIRES, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT !

Le Gouvernement a décidé de passer outre l'avis défavorable du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche : le décret visant à **modifier les rythmes scolaires** dans la perspective de rétablir, pour la rentrée de septembre 2013-2014 la semaine de quatre jours et demi, est publié depuis le 26 janvier dernier au Journal Officiel. Les communes qui ne souhaitent pas appliquer cette réforme pour cette rentrée ont eu jusqu'au 31 mars 2013 pour demander au Directeur académique des services de l'éducation nationale l'autorisation de la reporter à l'année scolaire 2014-2015.

Le texte proposé organise, sans précision quant à son financement immédiat, la semaine scolaire sur 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les **heures d'enseignement** sont fixées aux **lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin**, avec une **pause-déjeuner d'au moins 1h30**.

Notre groupe souhaite, que notre commune demande le report de cette réforme. Nous considérons qu'elle n'a pas été correctement préparée, ne tient pas compte des études précédemment menées auprès des Conseils d'école, des familles - et pourtant vous y avez participé nombreux !

Les communes se voient imposées des obligations, sans négociations préalables. Le coût engendré, le manque d'infrastructures et les difficultés de recrutement de personnel, le coût du transport scolaire, les factures de chauffage, de gardiennage, d'entretien et d'encadrement, le coût éventuel de la cantine et les animateurs qu'il faudra recruter et former sont purement et simplement ignorés.

La charge financière de ce retour à la semaine de quatre jours et demi est importante pour les collectivités et pour les familles. Elle a été sous-évaluée. Le Gouvernement a promis de mettre en place un fonds spécifique de 250 millions d'euros (50 euros par élève) pour les aider à redéployer les activités périscolaires existantes. En fait il en faudrait près de 600 millions pour l'ensemble des enfants en année pleine !

Monsieur le Ministre de l'Éducation, n'aurait-il pas mieux valu vous pencher davantage sur le contenu même de l'enseignement, au lieu de flatter votre ego et votre supposée postérité en « apposant votre griffe » au bas d'un texte de pseudo réforme ? Ne serait-il pas plus profitable aux élèves de recevoir un enseignement plus simple, clairement exprimé et plus compréhensible également par les parents ? Ce n'est pas un changement de rythmes scolaires, plutôt destiné à améliorer le confort de certains, qui permettra aux enseignants et aux parents d'aider les enfants à développer leur curiosité intellectuelle et leur offrir le plaisir d'être à l'école et d'apprendre.



Marie-Hélène Rougeron,
Alain Dreyer, Françoise Kaziz-Mouric,
Groupe "Charenton en mouvement"

Prévenir les cambriolages

Face aux cambriolages constatés sur les communes de Charenton et de Saint-Maurice, le Commandant Gauthier, Chef de la Circonscription de Sécurité de Proximité de Charenton, a pris des mesures fermes pour lutter contre ce phénomène. Rien ne peut remplacer la prudence de chacun au quotidien. Voici quelques conseils préventifs pour vous y aider.

Protéger son domicile

Les intrusions dans les domiciles proviennent majoritairement d'effractions sur les portes d'entrée.

S'équiper d'une serrure 3 points, d'une porte et d'un chambranle de bonne qualité, est la première des mesures permettant de réduire les risques de cambriolage.

- Si vous habitez au rez-de-chaussée, faites installer des barreaux et des volets à vos fenêtres.

En cas d'absence, ne laissez pas vos clefs sous votre paillason ou dans votre boîte aux lettres, confiez-les à une personne de confiance.

- Si vous habitez dans un appartement en étage, fermez vos ouvrants lors de vos absences du domicile.

- Si vous êtes absent pendant une longue période, avisez vos voisins, faites ouvrir vos volets régulièrement et faites relever votre courrier ou faites-le suivre par La Poste sur votre lieu de villégiature. En effet, une boîte aux lettres débordant de courriers est toujours un signe d'absence de votre domicile.

Évitez de mentionner sur les réseaux sociaux les absences prolongées de votre domicile.

Protéger ses biens

En fonction des valeurs et bijoux détenus, il peut être judicieux de se munir d'un coffre dissimulé et fixé au mur de son logement ou d'en louer un dans un établissement bancaire.

Opération Tranquillité Vacances

Lors de vos départs en vacances, vous pouvez bénéficier de l'opération Tranquillité Vacances : sur simple demande de votre part au commissariat de Charenton ou à la police municipale, des tournées de surveillance régulières seront organisées à votre domicile pendant votre absence.

Etre attentif au voisinage

Si vous constatez la présence d'individus au comportement suspect dans le voisinage, faites appel immédiatement aux services de police (**composez le 17**).

Tout professionnel intervenant sur une porte d'entrée en l'absence de l'occupant des lieux (police, huissier, ...) doit être en mesure de vous présenter un justificatif de sa fonction.

Que faire en cas de cambriolage ?

Ne touchez à rien afin de préserver toute trace exploitable. Prévenez la police avec votre téléphone portable ou appelez de chez votre gardien ou de chez votre voisin. Une équipe sera envoyée sur les lieux afin de procéder au relevé des empreintes et des indices. Après le passage des policiers, faites réparer votre porte et changer vos serrures.

Préalablement à votre dépôt de plainte au Commissariat de Charenton, munissez-vous d'un maximum de renseignements sur les objets dérobés (numéro de série, numéro Imei pour un téléphone portable, marque, modèles, photos ...).

Pour toute demande de conseils concernant la sûreté de votre maison, appartement ou co-propriété vous pouvez prendre contact avec la Mission Prévention et Communication du commissariat de Charenton au 01.43.53.61.20.

**AVOIR LE RÉFLEXE DE FAIRE APPEL AU 17,
C'EST RENFORCER LA SÉCURITÉ !**

RECENSEMENT

**Vous avez eu 16 ans,
venez vous faire recenser :**

- d'avril à juillet 2013 pour les jeunes garçons et filles nés en avril 1997,
- de mai à août 2013 pour ceux nés en mai 1997,
- de juin à septembre 2013 pour ceux nés en juin 1997.

Si vous veniez avant votre date anniversaire, votre demande ne pourrait être enregistrée. Par contre, ceux qui ne se sont pas encore fait recenser et qui ont moins de 25 ans doivent venir en mairie afin de régulariser leur situation vis-à-vis du recensement militaire.

Pièces à fournir :

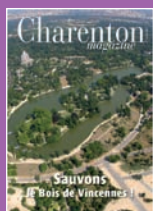
- carte nationale d'identité,
- livret de famille des parents,
- décret de naturalisation ou déclaration devant le juge d'instance, si acquisition de la nationalité française, ou né(e) à l'étranger,
- un justificatif de domicile récent.

Cette démarche est obligatoire. Elle vous permettra par ailleurs d'obtenir une attestation indispensable pour présenter tous les examens (baccalauréat, permis de conduire, etc.....).

AFFAIRES CIVILES

**Du lundi au vendredi : 16, rue de Sully
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15**

**Le samedi : 7, rue Gabriel Péri
de 8h30 à 11h45 - Tél. 01.46.76.46.50**



**Charenton
Magazine
chez vous**

En cas de non réception de votre Charenton Magazine, merci d'en aviser la Mairie au 01.46.76.47.93 ou via le site de la ville :

www.charenton.fr

NAISSANCES

Avec nos plus vives félicitations

Addison HARAR
Morgan CAMAJ
Margot DURAND
Ines LAÂROUSSI
Paul BRANDNER
Melissa LEGRAND
Michel GÉNOT GRINSHPUN
Jonas BENAINOUS
Sacha DE PAZ
Lara MIRON DE METZ
Nahil NEBBALI
Linor AYOUN
Chana VIVÉ
Lilwenn LE DAIN LEFEUVRE
Patrick LAZAR
Gabrielle RABY
Baptiste LAPEYRIE
Naomi ZAOU
Anna GUERIN
Martin MAILLET
Ivana MATEUS LOPES
Meyron DOUIEB
Céline NTETU
Tom ABOULKHEIR
Oriana MARTON
Edouard DU
Léonie MAJOREL
Sofia YOUSFI

MARIAGES

Avec tous nos vœux de bonheur

Annie SAINT-LARY et
Jean-Pierre PINARD-LEGRY
Sarah HUBERT
et Stève BENHAMOU
Eliaana VALLES MORENO
et Jérémy DEVILLE
Dorothee SIMÉON
et Philippe LE GOATER
Aurélien DEJOIE
et Mohammed LAHCENE NECER

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

William BARONNET
Pierre BORNET
Smaïn AMAMRA
Jean LE GOFF
Georgette EMETZ veuve SANS
Michelle Malfroy veuve ROMAGNY
Huguette BONNARD épouse FOURNIER
André SERVOT
Madeleine BELIN épouse ANCIAUX
Suzanne DESCOMBES

INFOS OFFICIELLES

Permanence du Député

Le Député de notre circonscription, tiendra une permanence
à l'Hôtel de Ville de Charenton,
le mardi 30 avril à partir de 19h.

@ Contactez vos Maires-adjoints et Conseillers municipaux délégués

Hervé Gicquel

1^{er} Maire-adjoint - chargé des finances, des ressources humaines et des Moyens généraux
Vice-président de la Communauté de Communes chargé des finances
hgicquel@charenton.fr

Valérie Fruaut

Maire-adjoint - chargé de la jeunesse
vfruaut@charenton.fr

Pierre Miroudot

Maire-adjoint - chargé de la solidarité
pmiroudot@charenton.fr

Marie-Hélène Magne

Maire-adjoint - chargé de l'enfance, de l'éducation et de l'enseignement secondaire
mmagne@charenton.fr

Jean-Pierre Cron

Maire-adjoint - chargé de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie
jcron@charenton.fr

Patrick Ségalat

Maire-adjoint - chargé de la vie associative, du commerce, de l'emploi et des nouvelles technologies
psegalat@charenton.fr

Benoît Gailhac

Maire-adjoint - chargé des sports
bgailhac@charenton.fr

Chantal Lehout

Maire-adjoint - chargé des affaires civiles
clehout@charenton.fr

Chantal Gratiet

Maire-adjoint - chargé de la vie des seniors
cgratiet@charenton.fr

Anne-Marie Thierce

Maire-adjoint - chargé de la communication, des relations institutionnelles et du partenariat économique
athierce@charenton.fr

Michel Van den Akker

Conseiller municipal délégué à la prévention/santé, aux personnes en situation de handicap et à la maison médicalisée

Caroline Campos-Brétillon

Conseillère municipale déléguée à la petite enfance
ccampos@charenton.fr

Pascal Turano

Conseiller municipal délégué à la prévention et à la sécurité publique
pturano@charenton.fr

Jean-Marc Boccara

Conseiller municipal délégué à l'animation
jboccara@charenton.fr

Olivier Girard

Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers et à la propreté de la ville
ogirard@charenton.fr

Marie-Louise Freysz

Conseillère municipale déléguée chargée de la Résidence Jeanne d'Albret

L'équipe municipale vient à votre rencontre tous les samedis matins de 10h à 12h devant l'entrée du marché du centre. Elle sera également présente les samedis 13 avril et 4 mai place de la Coupole, le 20 avril devant le centre commercial Bercy 2 et le 27 avril devant le magasin Aldi quai des Carrières.



SANTÉ

Permanences pharmacies

- **Dimanche 14 avril**
Pharmacie SAFENO
7, rue du Maréchal Leclerc
Saint-Maurice
Tél. 01.43.96.44.93
- **Dimanche 21 avril**
Pharmacie KEULEYAN
67, rue de Paris
Tél. 01.43.78.78.09
- **Dimanche 28 avril**
Pharmacie MONDOT
2, rue du Général Leclerc
Tél. 01.43.68.03.97
- **Mercredi 1^{er} mai**
Pharmacie NGUYEN QUACH
14, rue Victor Hugo
Tél. 01.43.76.62.32
- **Dimanche 5 mai**
Pharmacie CASTRO
58 bis, quai des Carrières
Tél. 01.43.68.43.50
- **Mercredi 8 mai**
Pharmacie KEM CHHOUEN
46, avenue de Lattre de Tassigny
Saint-Maurice
Tél. 01.43.68.20.33
- **Judi 9 mai**
Pharmacie CENTRALE
54, rue de Paris
Tél. 01.43.68.01.41

OPÉRATION "VILLE PROPRE" NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 28 mars dernier, la Ville a ouvert sa campagne annuelle de grand nettoyage des quartiers. Cette opération, baptisée "Ville propre", vise à curer en profondeur la ville en procédant au lavage des trottoirs, de la chaussée, du mobilier urbain et à l'entretien des espaces verts.

Lors de ces interventions, le stationnement est totalement interdit dans l'ensemble du périmètre concerné du mercredi soir au jeudi midi. Aussi, afin que les riverains puissent prendre leurs précautions, voici le planning de l'édition 2013 de l'opération "Ville propre" jusqu'en novembre prochain :

- **Judi 25 avril** : avenue du Général Leclerc ainsi que rues du Bac, des Ormes et Guérin
- **Judi 23 mai** : rue de Valmy, Marcellin Berthelot, Félix Langlais, paris (entre les rues Valmy et Gravelle des 2 côtés), Gravelle (entre les rues de Paris et de Valmy)
- **Judi 20 juin** : rues Paul Eluard, Victor Hugo (entre Paul Eluard et Saint-Pierre), Saint-Pierre, Ceresaie, Bordeaux (entre les rues Saint-Pierre et Paul Eluard) et Villa Saint-Pierre.
- **Judi 19 septembre** : rues de la République (entre les rues Maréchal De Lattre de Tassigny et Labouret), Labouret, du Parc, Thiebault, Gabrielle (entre les rues Labouret et Maréchal Delattre de Tassigny), Maréchal De Lattre de Tassigny (entre les rues Gabrielle et République) et la Place Henri IV
- **Judi 21 octobre** : Places de l'Europe et du général de Gaulle et la rue du nouveau Bercy
- **Judi 24 novembre** : rues de Paris (entre les rues Victor Hugo et du Pont), Arthur Croquette, du Cadran et Victor Hugo (entre les rues du Cadran et de Paris).

À noter : Un papillonnage viendra rappeler, date après date, cette interdiction de stationner aux habitants concernés.

Le Maire à votre rencontre

Réunions de quartiers



*“L’avenir de Charenton
se construit avec vous.*

*Parlons-en ensemble
au cœur de vos quartiers.*”

Jean-Marie Brétilon
Maire de Charenton-le-Pont



Quartier Valmy

Mardi 9 avril - 19h

École élémentaire Valmy - 1, rue de Valmy



Quartier Pasteur

Jeudi 11 avril - 19h

École élémentaire Pasteur - 1, rue Jean Moulin



Quartier Centre ville

Lundi 15 avril - 19h

Espace Toffoli - 12, rue du Cadran



Quartier Bercy

Mercredi 17 avril - 19h

Espace Jeunesse - 7 bis, quai de Bercy